

copie d'un télégramme adressé au premier ministre (M. Mackenzie King) et au ministre des Transports (M. Chevrier) le 10 avril 1948 et signé par le président de l'Association des fructiculteurs de la Colombie-Britannique, M. J. R. J. Stirling. Je désire le consigner au compte rendu et j'espère que la requête qu'on y soumet aura l'appui de tous les honorables députés de notre province pour laquelle la fructiculture est d'une importance capitale. Voici le texte de la dépêche:

Effet défavorable de l'augmentation de 21 p. 100 du tarif-marchandises sans suppression des anciennes disparités cause vif souci fructiculteurs Colombie-Britannique, aux prises avec écoulement d'une récolte en perspective sans précédent dans la région, des frais de production croissants et des débouchés outre-frontière réduits. D'après conditions prévisibles du marché, frais de transport pour distribution coûteront à l'industrie un million de dollars de plus. Association réclame donc instamment sursis d'application jusqu'à la fin de l'enquête par Gouvernement.

Voilà une industrie qui, avant la majoration du tarif-marchandises, était déjà dans une posture difficile et dont les membres devront maintenant, à moins qu'on ne modifie le nouveau tarif, décider s'il y a lieu de continuer leur production ou de tout abandonner.

Plus encore peut-être que les autres moyens de transport, les chemins de fer sont absolument essentiels au pays. Or,—je ne dirai pas que j'en conviens, car j'en ai la conviction,—ils ne sauraient bien fonctionner sans revenus suffisants. Par contre, je suis convaincu aussi, qu'il n'y a pas lieu d'augmenter leurs recettes en établissant des distinctions entre les diverses régions du pays. Parlant à la Chambre il y a une semaine, le ministre des Transports a dit que les fonctionnaires de son ministère étaient des hommes d'expérience, calés en la matière. J'en conviens, mais comme tous admettent qu'il y a disparité et que cette disparité de traitement existe depuis bien des années, j'en conclus que les fonctionnaires du ministère des Transports sont des experts en disparité.

L'hon. M. CHEVRIER: Voilà une affirmation bien injuste de la part d'un député qui prétend être si juste dans ses déclarations à la Chambre.

M. MacINNIS: Croyez-vous que cette affirmation soit injuste?

L'hon. M. CHEVRIER: C'est ce que j'ai dit.

M. MacINNIS: Si les experts de son ministère sont si au courant de la constitution des tarifs-marchandises et s'ils savent qu'il

y a disparité,—ce qui n'a jamais été démenti,—je demande donc au ministre pourquoi on n'a pas supprimé cette disparité?

L'hon. M. CHEVRIER: Si l'honorable député veut bien accepter la ligne de conduite du Gouvernement, c'est-à-dire de permettre aux provinces de solliciter l'abolition de la disparité de traitement ou des inégalités, il obtiendra peut-être une réponse.

Mr. MacINNIS: Voilà une bien belle réponse. Si je veux bien attendre quelque temps, j'obtiendrai peut-être une réponse. Peut-être, mais même alors cette réponse pourrait bien ne pas être satisfaisante. La disparité de traitement pourrait bien subsister, ce qui prouvera simplement mon point, savoir que ces fonctionnaires sont des experts en distinctions inéquitables.

L'hon. M. CHEVRIER: C'est encore une déclaration injuste.

M. MacINNIS: Non, ce n'est pas une déclaration injuste.

L'hon. M. CHEVRIER: Oui.

(Sur la motion de M. Bruce, la suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.)

La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.

Reprise de la séance

LOI DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE

PROPOSITION TENDANT À ABROGER LA DISPOSITION QUI INTERDIT LA FABRICATION, L'IMPORTATION ET LA VENTE DE SUCCÉDANÉS DU BEURRE

M. JAMES SINCLAIR (Vancouver-Nord) propose la 2^e lecture du bill n° 4 tendant à modifier la loi de l'industrie laitière.

—Monsieur l'Orateur, le bill dont je propose la deuxième lecture est très court et fort simple, ne prévoyant que l'abrogation de l'article de la loi de l'industrie laitière qui interdit l'importation, la fabrication et la vente au Canada de l'oléomargarine ou d'autres succédanés du beurre.

Le bill est identique à celui qu'a présenté le sénateur Euler en l'autre endroit et à celui dont il a saisi la Chambre à deux reprises. Je dois d'abord lui rendre hommage du magnifique travail qu'il a accompli à cet égard.

Mon expérience dans ce domaine est fort simple. Durant la dernière guerre, j'ai été affecté pendant quelque temps à une escadrille, en Libye, et notre ration alimentaire comprenait soit du beurre de la Nouvelle-Zélande, soit de l'oléomargarine d'Angleterre. A moins de voir les contenants, il nous était impossible de savoir si nous mangions du beurre ou de